Interpellation écrite du 17 mai 2018 de M. François Bärtschi: «Une fois de plus, le Conseil administratif discrimine les résidents genevois».

Pourquoi le Conseil administratif a-t-il engagé un conservateur du patrimoine qui dispose de peu d'expérience, au détriment d'habitants de Genève qui ont davantage de compétences? Le personnage choisi, venant de France, a eu une expérience professionnelle furtive à Lausanne.